

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2012**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Stabilité des dépôts : 717 dossiers avec 39,3 % de redépôts.
En France métropolitaine, baisse de 5 % des dossiers déposés.

Recevabilité et orientation

736 dossiers présentés pour examen en recevabilité. Seuls 2,8 % sont jugés irrecevables (contre 7,1 % au plan national).

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

331 plans amiables, 103 mesures imposées et 83 mesures recommandées.
42,1 % des dossiers sont traités en procédure classique (plans conventionnels) contre 28,5 % au plan national.
21,3 % des dossiers font l'objet d'une procédure de rétablissement personnel contre 27,4 au plan national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires représentent 14 % des dossiers déposés contre 10 % au niveau national.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à 1 réunion de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 19 réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat n'a assuré aucune session d'information ou de formation auprès des travailleurs sociaux. Par ailleurs, 2 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat au profit de 4 travailleurs sociaux.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le secrétariat a assuré une action d'information auprès de personnes en difficultés suite à la demande d'un organisme caritatif « maison pour tous ».

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Une convention de partenariat entre le Conseil Général de la Haute-Loire et la Banque de France a été signée le 4 décembre 2012 : cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'intervention de la Banque de France sur la formation des professionnels des services sociaux de la Direction de la Vie Sociale, dépendant du Conseil Général de la Haute-Loire.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

Le secrétariat a constaté, de la part du tribunal, une interprétation restrictive de la référence à la quotité saisissable. Ainsi une bonne partie des dossiers adressés au tribunal dans le cadre des mesures recommandées est renvoyée à la commission pour non respect des dispositions légales alors même qu'aucune des parties ne conteste les mesures.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Les protocoles conclus dans le cadre de la prévention des expulsions sont difficilement compatibles avec les dispositions légales qui prévoient un arrêt des règlements de toutes les dettes antérieures à la recevabilité du dossier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Certains créanciers refusent des plans avec abandon de créances, notamment lorsque les débiteurs sont jeunes. Ils demandent un plan provisoire avec redépôt ce qui entraîne des échecs en phase amiable.

EDF n'accepte aucun plan comportant un report (permettant au débiteur de régler les dettes prioritaires) supérieur à 24 mois et conteste également les mesures recommandées ou imposées qui préconisent ce report. Dans certains cas, ce créancier ne réactualise pas sa créance à la recevabilité (allant même quelquefois à déclarer la dette à 0) et poursuit ensuite le débiteur pour un montant non déclaré et exigible à la date de la recevabilité. Est-ce un problème de logiciel ou une intention délibérée de s'exclure du surendettement ?

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Concernant l'arrêté du passif, certains créanciers ne respectent pas les délais de réponse. Ils ont ainsi la possibilité de poursuivre les débiteurs pour la différence entre la somme déclarée au dépôt du dossier et la somme réellement due à la recevabilité.

Le Puy-en-Velay
Le 21/02/2013

Signature

Le Président du Tribunal

Denis CONUS

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	717	717	0
Dont proportion de redépôts (en%)	39,37	35,61	10,55
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	736	664	10,84
- Dossiers recevables (1)	717	646	10,99
- Dossiers irrecevables (A)	21	22	-4,54
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	735	648	13,43
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	190	121	57,02
- vers une procédure amiable	545	527	3,42
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	167	112	49,11
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	166	111	49,5
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	1	0
Phase amiable (en nombre)	499	541	-7,76
- Plans conventionnels conclus (C)	331	346	-4,35
- Constats de non accord entérinés	168	195	-13,85
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	163	176	-7,39
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	186	165	12,73
- Mesures imposées élaborées	103	101	1,98
dont mesures de suspension d'exigibilité	52	57	-8,77
- Mesures recommandées élaborées	83	64	29,69
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	80	94	-14,89
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	785	739	6,22
Renvol des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	4	6	-33,33
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	203	127	

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,26	10,86	12,35
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	21,27	26,17	27,40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	42,17	30,64	28,48
Part des mesures imposées ou recommandées (en % des dossiers traités)	23,69	26,05	24,44
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en % des dossiers traités)	5,61	6,27	7,33
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en %)	2,85	5,49	7,14

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2012 – données de la commission de la HAUTE-LOIRE

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	20,6	629	2980	78,66	32751,60	87,73	4,74
Dettes immobilières	9,38	113	213	35,80	82970,56	15,76	1,88
Dettes à la consommation	10,63	581	2239	40,61	18302,91	81,03	3,85
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0,59	408	528	2,26	1448,75	56,9	1,29
Dettes de charges courantes	2,54	565	2463	9,71	4502,81	78,80	4,36
Autres dettes	3,04	410	991	11,62	7424,16	57,18	2,42
Endettement global	26,19	717	6434	100	36525,46	100,00	8,97

Année 2012 – données de la région AUVERGNE

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	118,58	3755	19133	84,23	31578,26	92,4	5,10
Dettes immobilières	39,44	504	957	28,01	78244,54	12,4	1,9
Dettes à la consommation	75,92	3476	15285	53,93	21840,24	85,53	4,4
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	3,22	2280	2891	2,29	1414,23	56,10	1,27
Dettes de charges courantes	12,4	3067	11905	8,81	4042,02	75,47	3,88
Autres dettes	9,80	2205	5583	6,96	4445,30	54,26	2,53
Endettement global	140,78	4064	36621	100,00	34639,56	100,00	9,01